

# RAPPORT ANNUEL 2018

## Suivi-Évaluation des indicateurs de performance Environnementale

CFAD Precious Woods - CEB



**PRECIOUS WOODS**





## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>TABLEAUX ET FIGURES</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>PRODUCTION ET TRANSFORMATION</b>	<b>6</b>
<b>1.1 SUIVI DE L'EXPLOITATION</b>	<b>6</b>
1.1.1 ZONES EXPLOITEES DANS L'ANNEE	6
1.1.2 VOLUMES EXPLOITES ET INTENSITE D'EXPLOITATION	6
1.1.3 VOLUMES COMMERCIAUX ET TAUX DE COMMERCIALISATION	11
<b>1.2 IMPACTS DE L'EXPLOITATION</b>	<b>11</b>
<b>1.3 SUIVI DES INDUSTRIES</b>	<b>13</b>
<b>1.4 SYNTHÈSE ET OBJECTIFS POUR 2019</b>	<b>14</b>
<b>GESTION DES POLLUANTS ET DECHETS</b>	<b>15</b>
<b>1.5 HYDROCARBURES</b>	<b>15</b>
1.5.1 CONSOMMATIONS GASOIL	15
1.5.2 CONSOMMATION ET RECUPERATION DES HUILES	15
<b>1.6 RECUPERATION DES BATTERIES ET ACCUMULATEURS</b>	<b>16</b>
<b>1.7 RECUPERATION DES FILTRES A HUILES</b>	<b>16</b>
<b>1.8 PRODUITS CHIMIQUES</b>	<b>17</b>
<b>1.9 OBJECTIFS POUR 2019</b>	<b>17</b>
<b>SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITES ILLEGALES</b>	<b>18</b>
<b>1.10 CONTROLE DES BARRIERES FIXES</b>	<b>18</b>
<b>1.11 PATROUILLES MOBILES</b>	<b>18</b>
<b>GESTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE</b>	<b>19</b>
<b>1.12 SUIVI DES CHASSES ORGANISEES</b>	<b>19</b>
<b>1.13 BILAN DES MISSIONS DE CONTROLE AVEC LES EAUX ET FORETS (LAB)</b>	<b>19</b>
<b>1.14 OBJECTIFS POUR 2019</b>	<b>20</b>
<b>SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION</b>	<b>22</b>
<b>1.15 HVC 1 : CONCENTRATION DE BIODIVERSITE</b>	<b>22</b>
1.15.1 HVC 1.1 : ZONES PROTEGEES / RESERVES NATURELLES	22
1.15.2 HVC 1.2 : CONCENTRATIONS D'ESPECES VULNERABLES, MENACEES OU EN DANGER D'EXTINCTION	23
1.15.3 HVC 1.3 : CONCENTRATION D'ESPECES ENDEMIQUES	25
1.15.4 HVC 1.3 : CONCENTRATIONS SAISONNIERES D'ESPECES	26
<b>1.16 HVC 2 ET IFL : VASTES FORETS A L'ECHELLE DU PAYSAGE</b>	<b>26</b>



<b>1.17 HVC 3 : ÉCOSYSTEMES MENACES OU RARES</b>	<b>30</b>
1.17.1 BAÏS, SALINES ET MARIGOTS	30
1.17.2 FALAISES D'OKONDJA	30
<b>1.18 HVC 4 : SERVICES ECOLOGIQUES ESSENTIELS</b>	<b>31</b>
1.18.1 HVC 4.1 : PROTECTION CRITIQUE DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET CONTRE L'ÉROSION	31
<b>1.19 HVC 5 : BESOINS ESSENTIELS DES COMMUNAUTES</b>	<b>32</b>
<b>1.20 HVC 6 : IDENTITE CULTURELLE TRADITIONNELLE</b>	<b>33</b>
<b>PARTENARIATS SCIENTIFIQUES</b>	<b>33</b>



## TABLEAUX ET FIGURES

<i>Tableau 1 - Superficies (ha) exploitées en 2017</i> .....	6
<i>Figure 1 – Carte des zones exploitées en 2017</i> .....	7
<i>Tableau 2 – Suivi annuel des volumes par essence et par AAC</i> .....	8
<i>Figure 2 - Essences de Bois Divers avec volumes &gt; 500 m<sup>3</sup></i> .....	9
<i>Figure 3 - Comparaison des volumes exploités annuellement des principales essences de Bois Divers</i> .....	9
<i>Tableau 3 – Analyse des indicateurs d’exploitation par UFA</i> .....	10
<i>Figure 4 – Comparaison annuelle des volumes et intensités d’exploitation</i> .....	11
<i>Tableau 4 – Paramètres pour la quantification des impacts d’exploitation</i> .....	12
<i>Tableau 5 - Suivi annuel des impacts d'exploitation</i> .....	12
<i>Tableau 6 - Calcul de l'emprise des impacts sur les AAC fermées dans l'année (29025 ha)</i> .....	12
<i>Tableau 7 – Suivi des volumes transformés dans les scieries</i> .....	13
<i>Tableau 8 - Suivi des hydrocarbures</i> .....	15
<i>Tableau 9 - Suivi des consommations d’huile (L)</i> .....	15
<i>Tableau 10 - Suivi de la récupération des huiles</i> .....	15
<i>Tableau 11 – Suivi des batteries / accumulateurs</i> .....	16
<i>Tableau 12 - Suivi des filtres à huile</i> .....	16
<i>Tableau 13 : Consommation des principaux produits chimiques</i> .....	17
<i>Tableau 14 - Synthèse de la surveillance des accès à la CFAD</i> .....	18
<i>Tableau 15 - Suivi et résultat des patrouilles</i> .....	18
<i>Tableau 16 - Suivi des espèces abattues dans le cadre des chasses organisées</i> .....	19
<i>Tableau 17 - Bilan annuel des missions LAB</i> .....	19
<i>Tableau 18 - Objectifs 2018 pour le service Faune et Chasse</i> .....	20
<i>Tableau 19 - Suivi des efforts de protection de la flore</i> .....	24
<i>Tableau 20 – Effort de reboisement</i> .....	24
<i>Tableau 21–Plantsproduits par essence</i> .....	24
<i>Tableau 22 – Liste des essences mise en protection par l’aménagement par UFA</i> .....	26
<i>Tableau 23 - Suivi des HVC 3</i> .....	30
<i>Tableau 24 - Protection des HVC 4 : suivi de l’impact des routes et débardages (AAC ouvertes)</i> .....	31
<i>Tableau 25 -Protection des HVC 4 : suivi des « Bois à l’Eau »</i> .....	32

## INTRODUCTION

---

### Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer la performance environnementale des activités réalisées par la société Precious Woods – CEB (PW – CEB) tant en exploitation forestière et en transformation du bois qu'au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et autour de la concession qui lui est attribuée (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- Des indications de résultats : performance de la société comparativement aux années précédentes ;
- Des indications de gestion : destiné à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre.

Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi – évaluation annuels de la société Precious Woods.

### Domaine d'application

Le présent rapport s'applique aux activités suivantes :

**Production et transformation** : Suivi de l'exploitation (essences et volumes exploités) depuis la forêt jusqu'à la scierie ;

**Exploitation forestière** : Ensemble des opérations réalisées en milieu forestier ;

**Gestion des déchets, hydrocarbures** : Ce domaine d'activité comprend la gestion des déchets et des hydrocarbures au sens large ;

**Surveillance du territoire et des activités illégales** : Ensemble des opérations de surveillance du territoire, principalement sur les activités telles que la chasse, l'exploitation forestière et minière ;

**Gestion de la Faune, de la Chasse et Lutte Anti-Braconnage** : Ensemble des activités de surveillance, prévention, sensibilisation et répression en vue de protéger les espèces fauniques ;

**HVC** : Ensemble des indicateurs de suivi des Hautes Valeurs de Conservation ;

**Partenariat scientifique** : Toutes les activités visant à améliorer la connaissance du milieu naturel et humain dans lequel évolue la société (flore, faune, sociologie, services écosystémiques), mais aussi les activités qu'entreprend la société pour former les jeunes élites gabonaises ou les chercheurs dans le domaine forestier.

**Les activités « Social externe » (relation avec les communautés locales) et « Social interne » (relation avec les travailleurs) font l'objet d'un rapport respectivement par le BAEV et le service RH et ne seront donc pas abordées dans le présent bilan.**

## PRODUCTION ET TRANSFORMATION

### 1.1 Suivi de l'exploitation

#### 1.1.1 Zones exploitées dans l'année

En 2018, les opérations forestières se sont déroulées dans les assiettes annuelles de coupe (AAC) 1417, 1418, 2416, 2417, 3417 et 3418, pour une superficie totale de **22 106 ha**.

Tableau 1 - Superficies (ha) exploitées en 2018

AAC	Superficie exploité (ha)	Superficie totale (ha)	% exploité	Date ouverture	Fin exploitation
<b>Chantier BAMBIDIE</b>					
1417	3351,82	8565	39%	Mai-17	Mars-18
1418	4602,2	9012	51%	Avr-18	En cours
<b>ss-total</b>	<b>7954,02</b>	17577	-	-	-
<b>Chantier OKONDJA</b>					
2416	3430,47	7857	44%	Févr-17	Sept-18
2417	4451,73	7508	59%	Mars-18	En cours
<b>ss-total</b>	<b>7882,2</b>	<b>15365</b>			
<b>Chantier LELAMA</b>					
3417	5776,73	6 389	90%	Déc-17	Oct-18
3418	493,27	6 294	8%	Nov-18	En cours
<b>ss-total</b>	<b>6270</b>	12 683	-	-	-
<b>Total</b>	<b>22106,22</b>				

Quatre nouvelles AAC ont été ouvertes en 2018 (1418, 2417 et 3418), conformément au Plan d'Aménagement et Plans de Gestion des UFA respectives. Quatre AAC ont été fermées en 2017 (1416, 2415, 3415 et 3416 pour 29.052 ha). La figure 1 de la page suivante montre les superficies exploitées en 2018 par AAC.

#### 1.1.2 Volumes exploités et intensité d'exploitation

Le Tableau 2 (p.8) présente les volumes exploités par essence et par AAC, en m<sup>3</sup>/ha, ainsi que les intensités de prélèvement et les taux de commercialisation.

Les essences qui totalisent plus de 500 m<sup>3</sup> sont présentées dans la Figure 2. Les essences totalisant moins de 500 m<sup>3</sup> sont regroupées sous la dénomination « AUTRES » et sont présentées dans la Figure 3. Les essences comptant entre 500 m<sup>3</sup> et 100 m<sup>3</sup> représentent l'effort de diversification et de promotion de nouvelles essences commerciales par Precious Woods

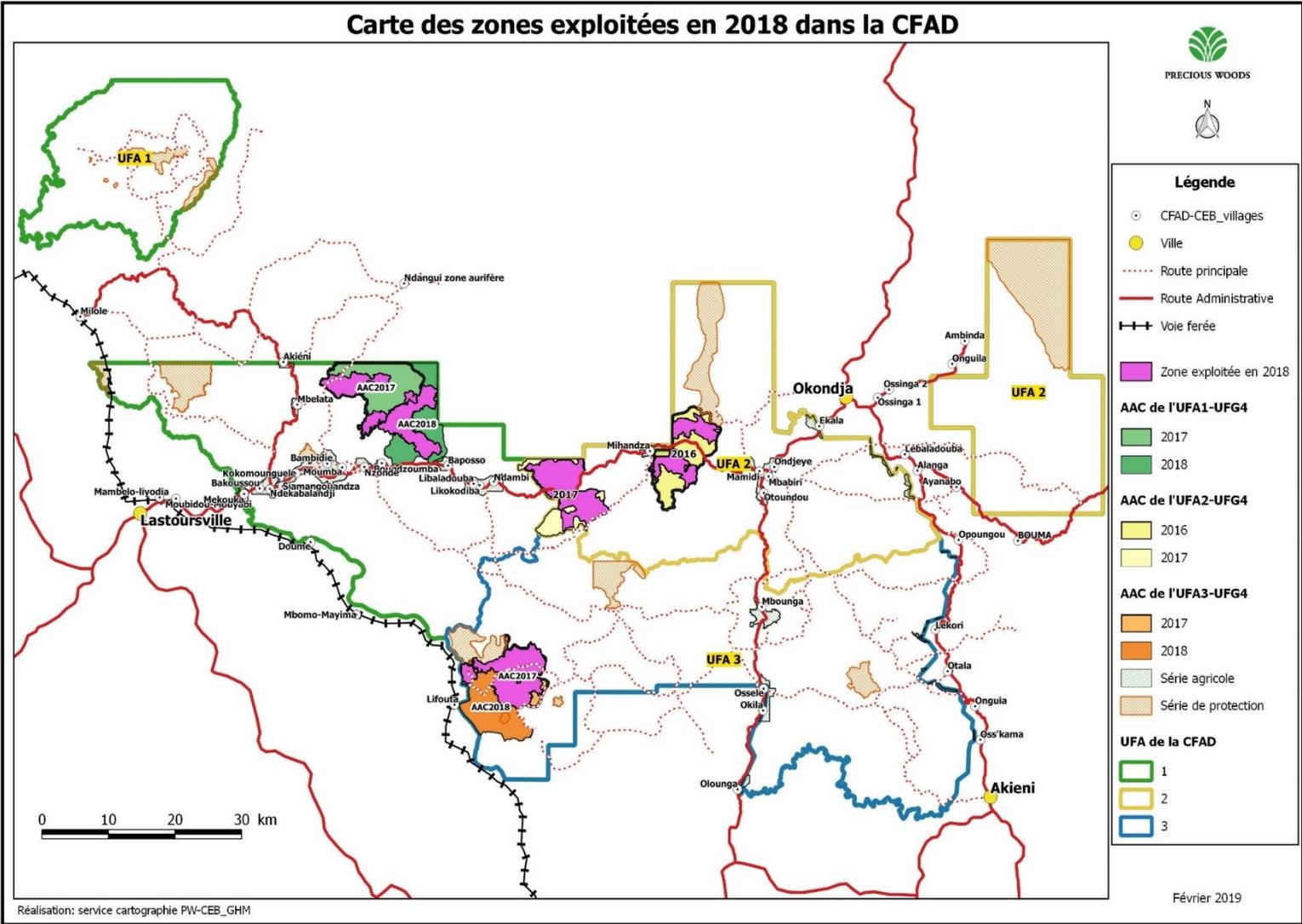


Figure 1 – Carte des zones exploitées en 2017

Tableau 2 – Suivi annuel des volumes par essence et par AAC

ESSENCE	Vol Abattu Total	Intensité (m3/ha)	Volume commercial	Volume commercial exploité par AAC						Taux com. (%)
				1417	1418	2416	2417	3417	3418	
ACAJOU	58	0,003	33		33					57%
AGBA	2507	0,113	2083	764	1319					83%
ANDOUNG 66	96	0,004	44				44			46%
AZORE	3082	0,139	2762			1976	786			90%
BELI	13457	0,609	11278	2121	903	234	7959	63		84%
BILINGA	920	0,042	762	289	210	110	113	40		83%
DABEMA	73	0,003	66				66			91%
DIBETOU	2055	0,093	1870	174	439	586	576	95		91%
DOUSSIE	107	0,005	93	24	69					87%
EBIARA	2938	0,133	2341	610	618	435	644	34		80%
GOMBE	248	0,011	178		178					72%
IROKO	1472	0,067	1297	67	15	152	28	975	59	88%
IZOMBE	2911	0,132	2348	199	431	654	961	88	16	81%
MOVINGUI	5612	0,254	4970	411	1409	504	962	1433	251	89%
NIOVE	31	0,001	14				14			45%
OKAN	14365	0,650	13003	3675	4655	2537	1855	91	191	91%
OKOUME	204176	9,236	186028	3675	4655	2537	1855	91	191	91%
OMVONG	543	0,025	243	6	184		52			45%
OZIGO	85	0,004	64		23	32	9			76%
PADOUK	13523	0,612	11618	1991	3611	1906	3137	951	21	86%
PAO ROSA	27	0,001	19		5		14			70%
SAPELLI	275	0,012	267	193	74					97%
TALI	2375	0,107	2133	726	686	275	402	44		90%
<b>Total général</b>	<b>270936</b>	<b>12,256</b>	<b>243517</b>	<b>14925</b>	<b>19516</b>	<b>11938</b>	<b>19479</b>	<b>3905</b>	<b>729</b>	<b>90%</b>

En BLEU : Okoumé, essence principale, en ORANGE : Bois Divers avec volume commercial > 2 000 m<sup>3</sup>



En 2018, la production d’Okoumé représente 75 % des volumes abattus en forêt avec 186.028 m<sup>3</sup> de volume commercial. Ceci représente une augmentation de 2,3 % par rapport à 2017 (181 840 m<sup>3</sup>). En 2018 le taux de commercialisation de l’Okoumé passe de 89% à 91%. Ceci peut être dû à une amélioration dans la sélection des arbres sur pied ou à l’optimisation de la matière première dans le processus de production. L’Okan et le Padouk restent toujours deux principales essences de bois divers et représente respectivement 5,3 % et 4,8 % de volume commercial.

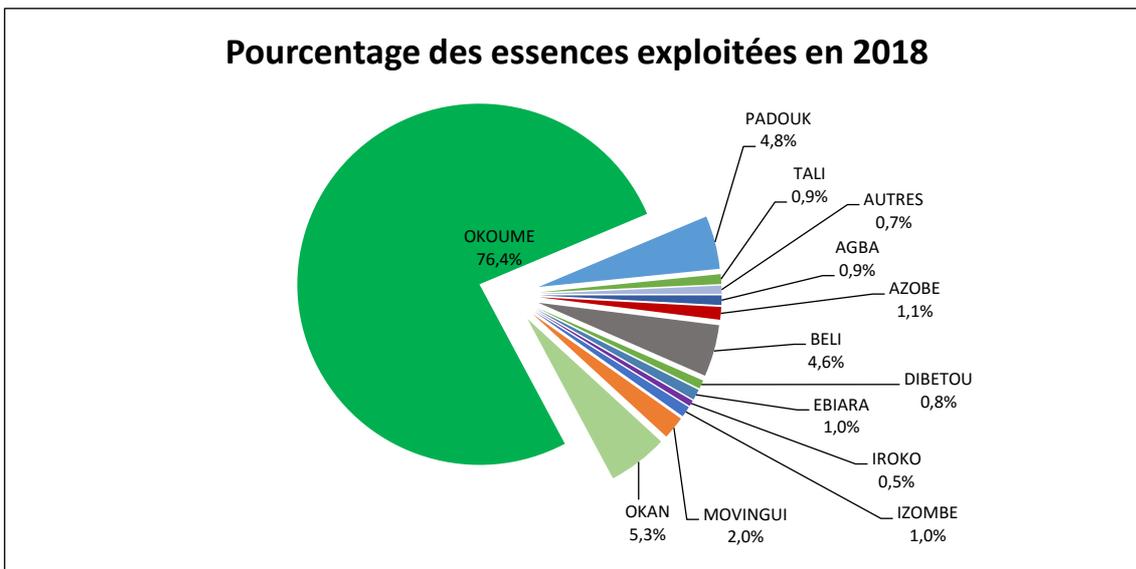


Figure 2 - Essences de Bois Divers avec volumes > 500 m<sup>3</sup>

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des volumes abattus par essence de Bois Divers qui totalisent plus de 500m<sup>3</sup> et moins de 1000 m<sup>3</sup>.

Le Bilinga, le sapelli et l’OMVONG sont les plus exploitées. L’OMVONG qui a été depuis longtemps utilisé comme bois pour les ouvrages d’art a été commercialisé en 2018.

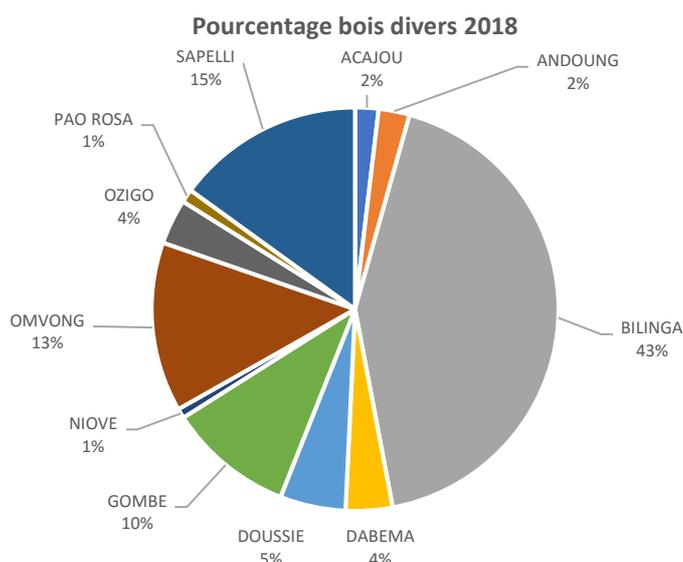


Figure 3 - Comparaison des volumes exploités annuellement des principales essences de Bois Divers

Le Tableau 3 ci-dessous présente les intensités d'exploitation par UFA. Le taux de prélèvement est calculé comme le ratio du nombre de pieds exploités par rapport à ceux inventoriés.

**Tableau 3 – Analyse des indicateurs d'exploitation par UFA**

AAC	Pieds inventoriés	Pieds Inventoriés OKOUME	Pieds exploités	Pieds Exploités OKOUME	Taux de prélèvement (%)	Taux de prélèvement OKOUME	Pieds exploités /ha	m <sup>3</sup> commerciaux /ha
<b>UFA 1 - Bambidie</b>								
1417	5 003	980	2 197	914	44	93	0,7	6,1
1418	6 444	3 115	4 446	2 738	69	88	1,0	9,4
<b>Ss-total</b>	<b>11 447</b>	<b>4 095</b>	<b>6 643</b>	<b>3 652</b>	<b>58</b>	<b>89</b>	<b>0,8</b>	<b>8,0</b>
<b>UFA 2 - Okondja</b>								
2416	9 229	4 732	4 358	3 325	47	70	1,3	12,5
2417	12 664	6 950	7 155	5 049	56	73	1,2	12,1
<b>Ss-total</b>	<b>21 893</b>	<b>11 682</b>	<b>11 513</b>	<b>8 374</b>	<b>53</b>	<b>72</b>	<b>1,2</b>	<b>10,36</b>
<b>UFA 3 - Lelama</b>								
3417	14 877	11 568	8 962	8 290	60	72	1,6	10,07
3418	1 772	1 417	1 141	1 056	64	75	2,3	16,03
<b>Ss-total</b>	<b>16 649</b>	<b>12 985</b>	<b>10 103</b>	<b>9 346</b>	<b>61</b>	<b>72</b>	<b>1,8</b>	<b>10,54</b>
<b>Total</b>	<b>49 989</b>	<b>28 762</b>	<b>27 686</b>	<b>21 372</b>	<b>55</b>	<b>74</b>	<b>1,4</b>	<b>10,4</b>

La différence d'intensité d'exploitation entre les chantiers s'explique par la différence de type forestier :

- En 2018, l'exploitation de l'UFA 1 s'est faite dans les types forestiers « Forêts à Okoumé et Beli » et « Forêts âgées à Okoumé ». Les forêts étant les plus âgées du massif, les volumes moyens par pied sont plus importants (**9,6m<sup>3</sup>/pied**) ;
- Les zones exploitées dans l'UFA 2 sont situées dans les « Forêts âgées à Okoumé », avec des volumes importants en azobé et en Okan. Le volume par pied reste élevé (**9,9 m<sup>3</sup>/pied**).
- Enfin, les jeunes forêts à Okoumé exploités à Lélama(UFA 3) présentent quant à elles une diversité beaucoup plus faible, une densité de pieds exploitable à l'hectare qui est bien supérieure aux autres UFA, mais un volume moyen par pied exploité plus faible (environ **6,5m<sup>3</sup>/pied**).

**Au total, Le nombre de pieds abattus par hectare sur les zones exploitées en 2018 est de 1,4 pied/ha ou de 10,4 m<sup>3</sup>/ha, avec un volume moyen par pied de 8,6 m<sup>3</sup>.**

### Evolution de la production par hectare (m3/ha)

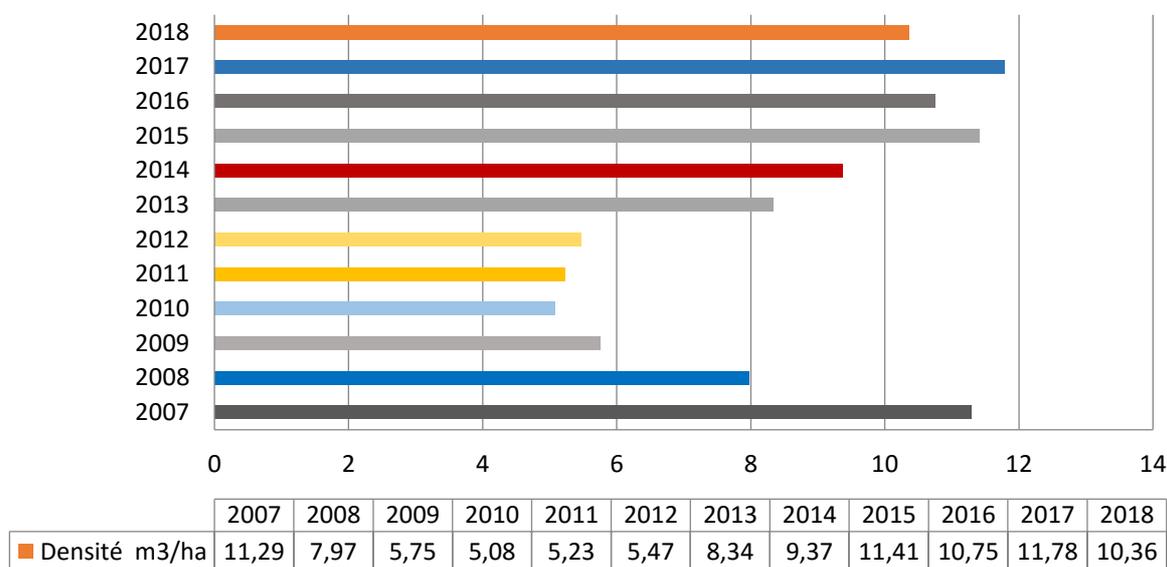


Figure 4 – Comparaison annuelle des volumes et intensités d’exploitation

#### 1.1.3 Volumes commerciaux et Taux de commercialisation

On entend par volumes commerciaux, l’ensemble des volumes qui sont vendus, soit aux scieries de PW-CEB, soit à l’usine de déroulage de TGI, soit à d’autres transformateurs locaux. Ils sont présentés dans le Tableau 2.

Les taux de commercialisation correspondent au taux de valorisation des fûts par l’exploitation. En effet un fût donnera plusieurs billes, ce qui engendrera des rebus. L’objectif de l’exploitation est de limiter au maximum ces rebus tout en garantissant une rentabilité économique suffisante. L’évolution du taux de commercialisation, propre à chaque essence, démontre la capacité de la société à valoriser son bois. Il est calculé dans le Tableau 2 comme le ratio des volumes commercialisés sur les volumes bruts abattus.

Le taux de commercialisation moyen en 2018 est de 90 % ce qui peut être interprété comme un résultat positif.

## 1.2 Impacts de l’exploitation

Dans ce chapitre, on a quantifié les impacts directs de l’exploitation ventilés par type d’impacts : routes principales et secondaires, débardage, construction des parcs à bois. Cette étude n’est effectuée que sur les AAC terminées en 2018 (AAC 1417, 2416 et 3417). Les chiffres utilisés pour quantifier les impacts sont présentés dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 – Paramètres pour la quantification des impacts d’exploitation

Impact	Largeur (m)	Plateforme	Ensoleillement (m)	Emprise
Route principale	8		7-10	22-28
Route secondaire saison pluie	5-6		5-7	15-20
Route secondaire saison sèche	5		0	5
Piste débardage	4		0	4
Surface maximum parc (ha)				0,25

En 2018, la surface maximum des parcs a été maintenue à 0,25 ha suite aux résultats préliminaires d’une étude interne visant à requantifier la dimension de ces derniers réalisé en 2016 et 2017.

Le tableau suivant présente les impacts d’exploitation par AAC. Les routes sont classées en routes principales et secondaires. Il faut noter que la réouverture de routes, bien que présentant la même emprise que lors d’une création, provoque moins d’impact puisque la régénération arborée est généralement légère.

Tableau 5 - Suivi annuel des impacts d'exploitation

Type	Routes principale (km)	Route secondaire saison pluie (km)	Route secondaire saison sèche (km)	Débardage (km)	Nbr parcs
Ouverture	0	6,8	3,91	500,22	261
Réouverture	45,295	92,35	10,71		

La réouverture route représente environ 93,3% du total des routes construites pour les AAC fermées en 2017.

L’emprise des activités d’exploitation est présentée pour les 04 AAC dans le tableau ci-dessus (en superficie totale et % des IAAC impactées).

Tableau 6 - Calcul de l'emprise des impacts sur les AAC fermées dans l’année (29025 ha)

Type	2017(29025 ha)	
	Surface route (ha)	Impact (%)
Rte principale	99,649	0,3
Rte secondaire saison pluie	148,725	0,5
Rte secondaire saison sèche	7,009	0,02
Débardage	250,11	0,86
Parc	65,25	0,22
<b>TOTAL</b>	<b>214,2</b>	<b>1,79</b>

***IMPORTANT !***



En moyenne, l'emprise des impacts d'exploitation sur cette AAC est de **1,79%**. C'est un résultat **excellent** quand on sait que la FAO estime à **8,4 % les dommages** fait au peuplement **dans une exploitation conventionnelle au Gabon** (FAO, 2003. Tableau 4, p.6 – en prenant 0,2% pour les dégâts dus aux parcs).



### 1.3 Suivi des industries

Les scieries à BAMBIDIE ont consommé 124 194 m<sup>3</sup> de grume, pour une production de 41 293 m<sup>3</sup> de débités, soit quasiment 4% de plus qu'en 2015. Le rendement matière total est de 33%, ce qui reste inchangé.

Tableau 7 – Suivi des volumes transformés dans les scieries

Scierie	Conso grume	Production débités	Dont		Rendement (%)	Volume de perte Séchage (%)
			Prod. Export	Prod. Local		
OK	78 522,122	30958	29417,438	1 686,562	39,426	9,049
BD	47 590,508	13 642,947	11514,382	629,565	26,614	N. A
<b>TOTAL</b>	<b>124 147,630</b>	<b>43 101,947</b>	<b>40 932,820</b>	<b>2 169,127</b>	<b>33,020</b>	

L'okoumé représente 69,4 % de la production, une progression de 2,4 points par rapport à 2016. Les autres essences avec les plus gros volumes sont par ordre d'importance l'Okan, le Padouk, puis à égalité bebeli, le Movingui, le Tali, l'Agba et l'Azobé.



## 1.4 Synthèse et Objectifs pour 2019

Au total, les impacts de l'exploitation représentent 1,79% des AAC fermées en 2017, pour un taux de prélèvement de 1,4 pied/ha. Ce résultat est très positif puisqu'il montre un maintien des résultats obtenus les années précédentes et des résultats bien en deçà des pratiques du secteur.

Pour 2018, les objectifs seront, en plus de maintenir le niveau d'excellence en exploitation faible impact de la société :

- Continuer le travail sur l'implantation des pistes de débardages ou des efforts peuvent encore être faits pour minimiser les impacts ;
- Prendre en compte dans l'évaluation de l'impact l'ouverture, la réouverture et la construction des buses sur les pistes de débardage.
- Prendre en compte dans la planification des activités les zones de fortes pentes

## GESTION DES POLLUANTS ET DECHETS

### 1.5 Hydrocarbures

#### 1.5.1 Consommations gasoil

Les volumes de gasoil consommé par secteur ainsi que les volumes de gasoil consommé par mètre cube produit sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8 - Suivi des hydrocarbures

Conso gasoil (L)	
Forêt	705 372
Scieries	1 688 999
<b>Total</b>	<b>2 394 371</b>
<b>Vol de gasoil / m<sup>3</sup> commercial produit (forêt)</b>	<b>2,9</b>
<b>Vol de gasoil / m<sup>3</sup> de débités AD produit (scierie)</b>	<b>39,1</b>

Le tableau indique une bonne performance de l'exploitation forestière en termes de consommation de gasoil : on reste à l'environ en dessous de l'objectif qui est de maximum 3 litre par m<sup>3</sup> roulé.

Pour ce qui est de la scierie, il est difficile d'évaluer la consommation de gasoil par m<sup>3</sup> car le groupe de la SOK alimente en Energie la base vie. En affectant une consommation de 20% à l'alimentation en électricité pour les cases de la base-vie, la consommation par m<sup>3</sup> à la SOK est de 33 litres et de celle de la SBD à 30 litres/m<sup>3</sup>.

#### 1.5.2 Consommation et récupération des huiles

Le tableau ci-dessous indique les consommations d'huiles pour celles qui ont été identifiées comme récupérables.

Tableau 9 - Suivi des consommations d'huile (L)

15W40 / Rubia 7400 (205 litres / fût)	224
HD50 / ACC 50 (205 litres / fût)	80
80W90 (208 litres / fût)	15

Le suivi régulier des quantités d'huiles récupérées au cours des vidanges, soit des engins soit des fosses de séparation d'hydrocarbures, permet de dresser le tableau suivant :

Tableau 10 - Suivi de la récupération des huiles

Huiles récupérables (litres)	65 395
Huiles récupérées (litres)	34964
Huiles recyclées (litres)	20 000



Chez CEB, 100% des huiles récupérables le sont. La différence entre la quantité d'huile récupérable et la quantité d'huiles récupérées provient des faits suivants :

- Le volume des huiles récupérables annuellement est estimé à partir du nombre de fûts achetés dans l'année, qui ne sont pas forcément tous utilisés dans la même année ;
- La quantité d'huile réinjectée dans le véhicule après la dernière vidange n'est pas comptabilisée dans l'année en cour ;
- La quantité d'huile renvoyé peut prendre en compte une partie des huiles récupérées durant l'année n-1.

Il faut noter que le volume récupéré est supérieur au volume consommé car une partie de la phase aqueuse est pompée lors de la vidange des fosses de séparation d'hydrocarbure.

## 1.6 Récupération des batteries et accumulateurs

Tableau 11 – Suivi des batteries / accumulateurs

Nombre de batteries / accumulateurs neufs sorties	112
Nombre de batteries / accumulateurs collectés	112
Nombre de batteries / accumulateurs recyclés	102
Taux de récupération	91%

Le taux de récupération des batteries en 2018 est de 100 %. Pour ce qui est du recyclage, les enlèvements se font dès qu'il y a un stock suffisant pour optimiser le transport vers des centre de destruction et/ ou de recyclage.

## 1.7 Récupération des filtres à huiles

Le taux de récupération calculé sur la base des chiffres du Tableau 12 est inférieur à 100% ce qui peut s'expliquer par le décalage entre les périodes de sorties de filtres et les périodes de récupération, comme vu précédemment. Néanmoins, le taux réel de récupération est constant dans le temps et atteint systématiquement 100%.

Tableau 12 - Suivi des filtres à huile

Nombre de filtres neufs sortis	2 385
Nombre de filtres récupérés	2 560
Taux de récupération	100%



## 1.8 Produits chimiques

Le tableau ci-dessus indique la consommation en bidons des produits chimique étant catégorisés comme « Nocif pour l'Environnement » (pictogramme). 

**Tableau 13 : Consommation des principaux produits chimiques**

Verimat (bidon 30 L)	18
Protegrume (bidon 5 L)	66
Sarpagrume (Bidon 5 L)	65

Le Verimat est un produit dégraissant utilisé pour le nettoyage des engins et des machines, le Protegrume et le Sarpagrume quant à eux servent pour le traitement insecticide des grumes. Le Protegrume a été remplacé par le Sarpagrume.

## 1.9 Objectifs pour 2019

Les objectifs seront identiques à 2018, à savoir :

- Aucune pollution environnementale (pas de fuite d'hydrocarbures, maintien des capacités de rétentions et de stockage des polluants) ;
- Retraitement ou stockage à 100% des batteries, filtres et huiles usagées ;
- Economies partout où cela est possible pour minimiser l'utilisation des produits nocifs pour l'environnement.
- Rester en dessous de 3 litres de gasoil par mètre cube produit (roulé)
- Rester autour de 2% de taux de déforestation

## SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITES ILLEGALES

### 1.10 Contrôle des barrières fixes

Le contrôle des accès est indispensable pour assurer la gestion de la concession et empêcher que des activités illégales (orpaillage, chasse, coupe illégale de bois...) aient lieu dans la CFAD.

Tableau 14 - Synthèse de la surveillance des accès à la CFAD

Activités	2016	2017	2018
Nombre de barrières gardées	3	3	3
Nombre routes barrées (non-gardées)	24	28	23
Réparation de barrières réparées suite à malveillance	22	7	15
Véhicules non autorisés contrôlés dans la concession	3	0	4

Des moyens supplémentaires ont été mis à disposition de l'Équipe Faune et surveillance du territoire :

- Pirogue ;
- Véhicule à temps plein ;
- Augmente des effectifs.

On note une baisse des infractions au niveau des barrières et une quasi absence de véhicules non autorisés dans la concession sur l'exercice 2017 suite à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures

### 1.11 Patrouilles mobiles

Les patrouilles mobiles sont effectuées par le Responsable Faune & Chasse, mais aussi le Directeur de Site, le Responsable d'Exploitation et le Responsable Certification & Environnement.

Tableau 15 - Suivi et résultat des patrouilles

Patrouilles mobiles	2016	2017	2018
Patrouilles en voiture (km)	11 720	16532	24204
Patrouilles à pied (km)	867	769	927
Patrouilles fluviales	0	236	325
<b>Résultats</b>			
Nombre de séries de conservation contrôlées	13	11	11
Nombre de campements illégaux identifiés	15	12	6
Nombre de carcasses d'animaux braconnés identifiées	16	7	2

Ces efforts doivent être maintenu pour garantir l'intégrité du massif forestier.

## GESTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE

### 1.12 Suivi des chasses organisées

09 chasses ont été autorisées pour l'année 2018, dont 06 à BAMBIDIE et 03 à Lelama.

Tableau 16 - Suivi des espèces abattues dans le cadre des chasses organisées

Espèces	Quantité		
	2016	2017	2018
Céphalophes Peters			34
Céphalophes à bande dorsales noires	110	40	19
Céphalophe à front noir	NA	NA	12
Céphalophe à ventre blanc	NA	NA	1
Céphalophe à dos jaune	1	0	0
Céphalophe bleu (gazelle)	18	4	9
Potamochère	12	9	6
Singes (confondus)	12	10	9
Ratel			1
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>63</b>	

Des chasses devront être organisées sur l'ensemble des sites de CEB, notamment à OKONDJA où aucune chasse n'a été organisée.

### 1.13 Bilan des missions de contrôle avec les Eaux et Forêts (LAB)

Il n'y a eu 4 missions de Lutte Anti-Braconnage en 2018 sur les 6 prévues, car les Eaux et Forêts n'ont pas rempli leur part de la convention, à savoir que chaque mission devait faire l'objet d'un rapport. D'autre part, il était convenu que les services des Eaux et Forêts devaient intervenir sur les zones d'infraction préalablement identifiées par le Responsable Faune et Chasse lors des missions de contrôle interne, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Tableau 17 - Bilan annuel des missions LAB

Année	2016	2017	2018
Nombre de missions	4/8	6/8	4/6
Infractions donnant lieu à PV	6	5	12
Armes saisies	5	7	14

## 1.14 Objectifs pour 2019

Tableau 18 - Objectifs 2019 pour le service Faune et Chasse

PATROUILLES LAB	Objectifs 2018	Total 2018	Objec. mens. 2019	Objectifs 2019
Nbr de jours de patrouille de surveillance	15/mois	181	15	180
Kms parcourus en patrouille pédestre	50/mois	927	75	900
Kms parcourus en patrouille véhiculée	1400/mois	24204	2000	24000
Kms parcourus en patrouille pirogue	200/an	325		300
<b>Limites sensibles</b>	400km/an	578		
Milolé B-C	-	-	-	2
Milolé : rivière Loubie	-	-	-	2
Milolé : rivière Lassio	-	-	-	2
Ogooué D3-C3	-	-	-	2
Falaises OKJ : Limite H-I (ouest)	-	-	-	1
Falaises OKJ : Limite J-K (est : NGM)	-	-	-	3
Okj-Akiéni (limite est)	-	-	-	4
Bloc EST : limite A-G	-	-	-	2
Bloc EST : limite G-D	-	-	-	2
Bloc EST : limite A-C	-	-	-	2
<b>Séries de protection</b>				
Réserve Forêts matures de Milolé (bloc 2)	2x / an	0	-	2
Salines de Milolé (bloc 2)	2x / an	2	-	3
Marécages de la Loubi (bloc 2)	2x / an	0	-	2
Réserve de Milolé	2x / an	2	-	2
Falaises d'Okondja	2x / an	4	-	2
Réserve des forêts sans Okoumé (bloc 3)	2x / an	0	-	4
Savane de l'Ogooué	2x / an	4	-	2
Savane du Pont Marshall	2x / an	4	-	2
Réserve de Lekori	2x / an	2	-	2
Réserve de Bambidie	2x / an	7	1	12
Clairière à gorilles	2x / an	2	1	12
Saline du Pont Marshall	2x / an	3	1	12
Saline de Lifouta	2x / an	6	1	12
Saline L7	2x / an	3	1	12
<b>Contrôle des accès aux routes</b>				
Nbr d'anciennes bretelles (min 1x tous les 4 mois)	-	70	5	60
Nbr de véhicules aux barrières gardées	-	7585	-	-
Nbr de barrières à cadenas (min 1x par mois)	-	276	100%	-
<b>Contrôles inopinés</b>				
Nbr de contrôles routiers	-	16	2	24
Nbr de camps "sous-bâche"	-	9	100%	100%
Nbr de sites d'exploitation	-	13	6	72
<b>Réunions de sensibilisation</b>				
Équipes Forêt	-	-	-	2
Comité des chasseurs	-	-	-	2
Nouveaux employés	-	-	100%	100%
<b>MISSIONS LAB</b>				
Mission avec E&F de Lastourville	6	4	-	4
Mission avec E&F d'Okondja			-	6
Missions motivées par les résultats de patrouilles CEB	80%	100%	-	100%



Suivi-Évaluation des indicateurs de performance environnementale

Constat d'infraction donnant lieu à des PV	-	12	-	-
Nbr d'arrestations	-	1	-	-
Nbr de campements actifs détruits	-	2	-	-

**Les objectifs pour 2019 sont ambitieux et reflètent la volonté de Precious Woods – CEB de remédier à la recrudescence des activités illégales identifiées sur sa concession.**

**Il est prévu de mettre en place une convention avec l'ANPN et Conservation justice pour lutter efficacement contre le braconnage.**

**Un plan de gestion de la faune sera élaboré et mis en œuvre grâce à des assistances techniques d'universitaire et d'organisme de recherche.**

**Un dispositif d'inventaire sera mis en place pour une meilleur connaissance du potentiel faunistique.**

**Une base de données relative au suivi des tableaux de chasse sera mise en place**

## SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente sur les CFAD de PWG-CEB se fonde sur les documents suivants :

- Interprétation Nationale des forêts à Haute Valeur pour la Conservation pour le Gabon (Stewart et Rayden, 2008) ;
- Maintien des Forêts à Hautes Valeurs pour la Conservation (CEB & Terea, 2008) ;
- Guide générique pour l'identification des Hautes Valeurs pour la Conservation (Brown and al., 2013) ;
- Analyse de la pertinence des séries de protection de la CFAD Precious Woods – CEB (Terea, 2014).

La plupart des données concernant les HCV ont déjà été utilisées dans des parties du présent rapport. Ainsi cette partie abordera les indicateurs spécifiques de suivi qui n'ont pas été abordés précédemment.

### 1.15 HVC 1 : Concentration de biodiversité

#### 1.15.1 HVC 1.1 : Zones protégées / Réserves naturelles

**Identification :** La CFAD de CEB peut abriter la faune sauvage qui se déplace librement entre la CFAD et le Parc National d'Ivindo. La CFAD comprend une zone tampon entre le Parc National et la CFAD (voie d'accès).

Les indicateurs déjà identifiés dans le rapport pour cette FHVC sont :

- Le contrôle des barrières abordé dans le paragraphe 1.10 page 18 ;
- Suivi des missions de lutte anti-braconnage abordé dans le paragraphe 1.13.
- Exploitation à faible impact dans la zone tampon : cette partie n'est pas abordée dans le présent rapport car l'exploitation n'a pas eu lieu en 2018 dans la zone tampon du parc national de l'Ivindo.



1.15.2 HVC 1.2 : Concentrations d'espèces vulnérables, menacées ou en danger d'extinction

**Identification :** La CFAD abrite de nombreuses espèces végétales et animales qui sont identifiées comme Hautes Valeurs pour la Conservation dans l'Interprétation Nationale. Les principales menaces pour ces espèces sont le braconnage et les perturbations liées à l'exploitation (surexploitation forestière et l'écrémage génétique).

Les indicateurs déjà identifiés dans le rapport pour cette FHVC sont :

- Gestion de la ressource / production annuelle par ha (m<sup>3</sup>/ha) abordé dans le paragraphe 1.1.2.
- L'Exploitation Faible Impact et en particulier les inventaires d'exploitation, le suivi journalier des normes EFIR sur les chantiers, les contrôles post-exploitations, abordés dans le chapitre 1.2. On y voit que l'impact de l'exploitation telle qu'effectuée chez Precious Woods – CEB est maîtrisé, suivi et reste bien en deçà des niveaux retrouvés dans l'exploitation conventionnelle, tant au niveau national que régional ;
- La Lutte Anti-braconnage, le contrôle de la chasse et la sensibilisation sur la protection de la faune abordés dans le Chapitre 0 ;
- Fermeture et contrôle des voies d'accès abordé dans le paragraphe 1.10 ;
- Produits de substitution : ils sont proposés dans les économats du site au prix public tel que pratiqués dans la localité la plus proche (Lastourville) ;
- Création de refuges via les séries de conservation : Cette partie n'a pas été abordée spécifiquement dans ce rapport, mais les séries de conservation sont celles qui font l'objet d'une surveillance particulière lors des patrouilles anti-braconnage. La mise en place depuis 2015 de l'outil SMART développé par le WCS a permis un suivi plus fin des efforts de protection de la faune. L'intégralité des séries de protection ont été patrouillées en 2016, avec un effort particulier sur les Baïs de Milolé (patrouillés 4 fois avec le WCS et une fois avec les Eaux et Forêts) qui représentent une importance particulière pour la grande faune et les éléphants.

a) Protection de la flore

Le tableau ci-dessous montre plusieurs informations. Tout d'abord il apparaît qu'il n'y a pas de pieds sous-diamètre ou sur diamètres exploités.

Tableau 19 - Suivi des efforts de protection de la flore

Suivis des non-conformités exploitation	2016	2017	2018
Nombre d'arbres sous-diamètres exploités	0	0	0
Nombre d'arbres monuments abattus par erreur	0	0	0
Nombre d'essences interdites (Mukulungu, Moabi, Douka, Ozigo, Andok) abattues par erreur	1*	0	0
Suivis des efforts de protection en exploitation sur les AAC fermées en 2018			
Nombre d'arbres monuments protégés	67	149	139
Nombre de pieds refusés (abattage), protection des cours d'eau	632	3107	3153
Superficies protégées (ha)	670,7	141,56	57,33
Proportion superficie protégée/exploité	2,6%	0	0

\* : Ceci concerne 1Ozigo (une essence qui a été déclassifiée en cours d'année 2016) qui a été fracassés par un arbre abattu, mais non abattus directement. Cet incident fait malheureusement partis des aléas de l'exploitation

Ainsi, en combinant les efforts de protection au niveau global (CFAD, UFG et AAC) et local (parcelles d'exploitation et pied inventoriés), PW-CEB s'assure que l'optimum est fait pour préserver la HVC 1.2.

#### b) Effort de reboisement

En 2018, la pépinière a produit 16698 plants de 23 essences différentes

Tableau 20 – Effort de reboisement

Nombre de trouées enrichies	717
-----------------------------	-----

Tableau 21–Plants produits par essence

2018			
Essence	Nbr	Essence	Nbr
Acajou	77	Longhi	51
Agba	1160	Niové	2
Azobé	2156	Okan	3494
Bilinga	890	Pao Rosa	2477
Dabema	212	Tali	615
Dibetou	336	Tchitola	80
Douka	118	Tiama	2628
Doussié	182	Tchitola	80
Kevazingo	122	Tiama	2628



Des efforts supplémentaires doivent être consentis en 2019



### 1.15.3 HVC 1.3 : Concentration d'espèces endémiques

**Identification :** La CFAD comprend des zones à fort taux d'endémisme, comme les vieilles forêts à dominance en *Caesalpinaceae*, *Burseraceae* et *Olacaceae* présentant une diversité spécifique particulièrement élevée pour les espèces endémiques.

En plus des mesures prise pour la protection de la flore et déjà présenté dans ce chapitre sur les HVC 1, PW-CEB a mis en défens toute une série d'espèces qui ne présentaient pas une densité suffisante pour pouvoir prétendre être gérées de manière durable

Espèce	Famille	UFA 1	UFA 2	UFA 3
Acajou	Méliacée		X	X
Agba	Césalpinioïdée		X	X
Andoung le testu	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoungdurand	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoungheitz	Césalpinioïdée		X	X
Andoungpellegrin	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoungmicrophyllus	Césalpinioïdée		X	X
Andoungmorel	Césalpinioïdée		X	X
Anzem noir	Césalpinioïdée		X	X
Anzem rouge	Césalpinioïdée	X	X	X
Azobe	Ochnacée	X		X
Bossé clair	Méliacée		X	X
Bossé foncé	Méliacée		X	X
Doussié	Césalpinioïdée			X
Faro	Césalpinioïdée			X

Tableau 22 – Liste des essences mise en protection par l'aménagement par UFA

Espèce	Famille	UFA 1	UFA 2	UFA 3
Gombe	Césalpinioïdée		X	X
Kévazingo*	Césalpinioïdée		X	X
Kong afane	Sapotacée		X	X
Kossipo	Méliacée	X	X	X
Limba	Combrétacée	X		X
Limbali	Césalpinioïdée	X		X
Pau rosa	Faboïdés			X
Sapelli	Méliacée			X
Sipo	Méliacée	X	X	X
Tiama noir	Méliacée	X	X	X
Tiama rouge	Méliacée	X	X	X
Wenge	Faboïdée	X		

\* : Il est important de noter que le Kévazingo a été mis en protection dans 2 UFA sur 3 bien avant l'arrêt interdisant son exploitation (N°347-15 du 25/11/2015).

#### 1.15.4 HVC 1.3 : Concentrations saisonnières d'espèces

**Identification :** La forêt ripicole de la Loubi et les savanes de l'Ogooué représentent de Hautes Valeurs de Conservation car sont un refuge pour la faune en saison sèche.

Il n'y a pas eu d'exploitation dans ces zones en 2017.

#### 1.16 HVC 2 et IFL : Vastes forêts à l'échelle du paysage

L'identification des Paysages Forestier Intact (PFI) présent dans et autour de la CFAD de Precious Woods – CEB s'est faite à partir des données disponibles sur le site intactforest.org.

La couche cartographique « IFL 2013 » a été intégrée dans la base de données cartographiques de l'entreprise.

Il en ressort que deux « Paysages Forestiers Intacts » sont superposés à la zone de gestion de la CFAD, que l'on peut définir comme suit :

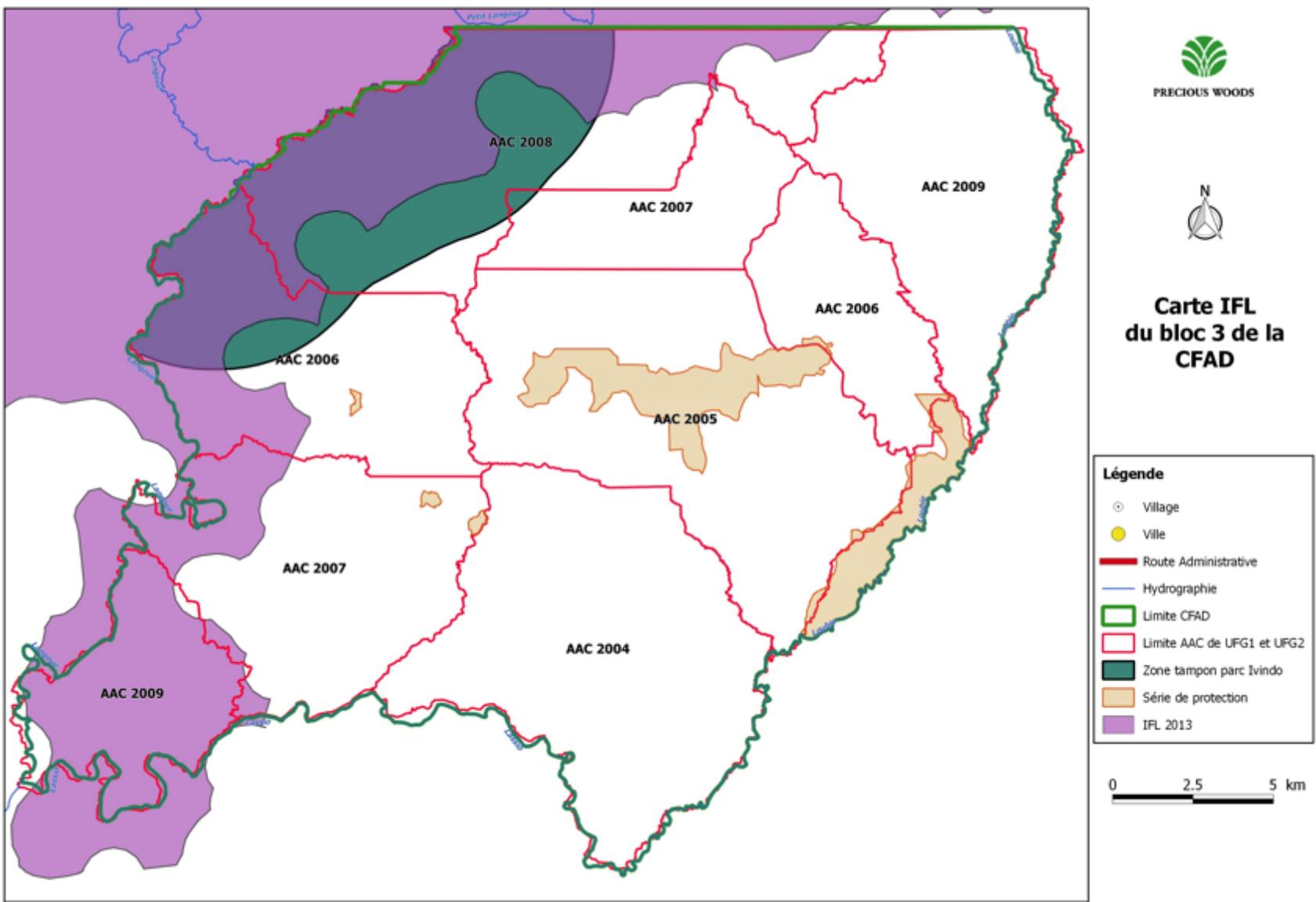
1. **Le PFI du PN Ivindo (Bloc 3)** constitué de forêts âgées à Béli et bois divers peu voire pas perturbée. C'est une zone qui supporte de nombreuse HVC de faune, de flore et écosystémiques en plus de cette HVC 2 ;
2. **Et le PFI d'Okondja (Bloc 2)** constitué de jeunes forêts sans okoumé. C'est une zone qui porte un intérêt comme Aire-Échantillon représentative des types forestiers présent dans la CFAD.

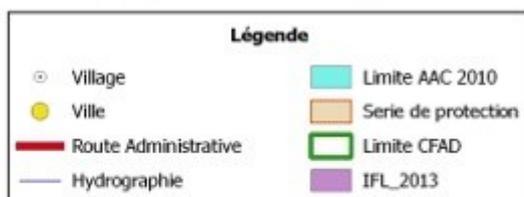
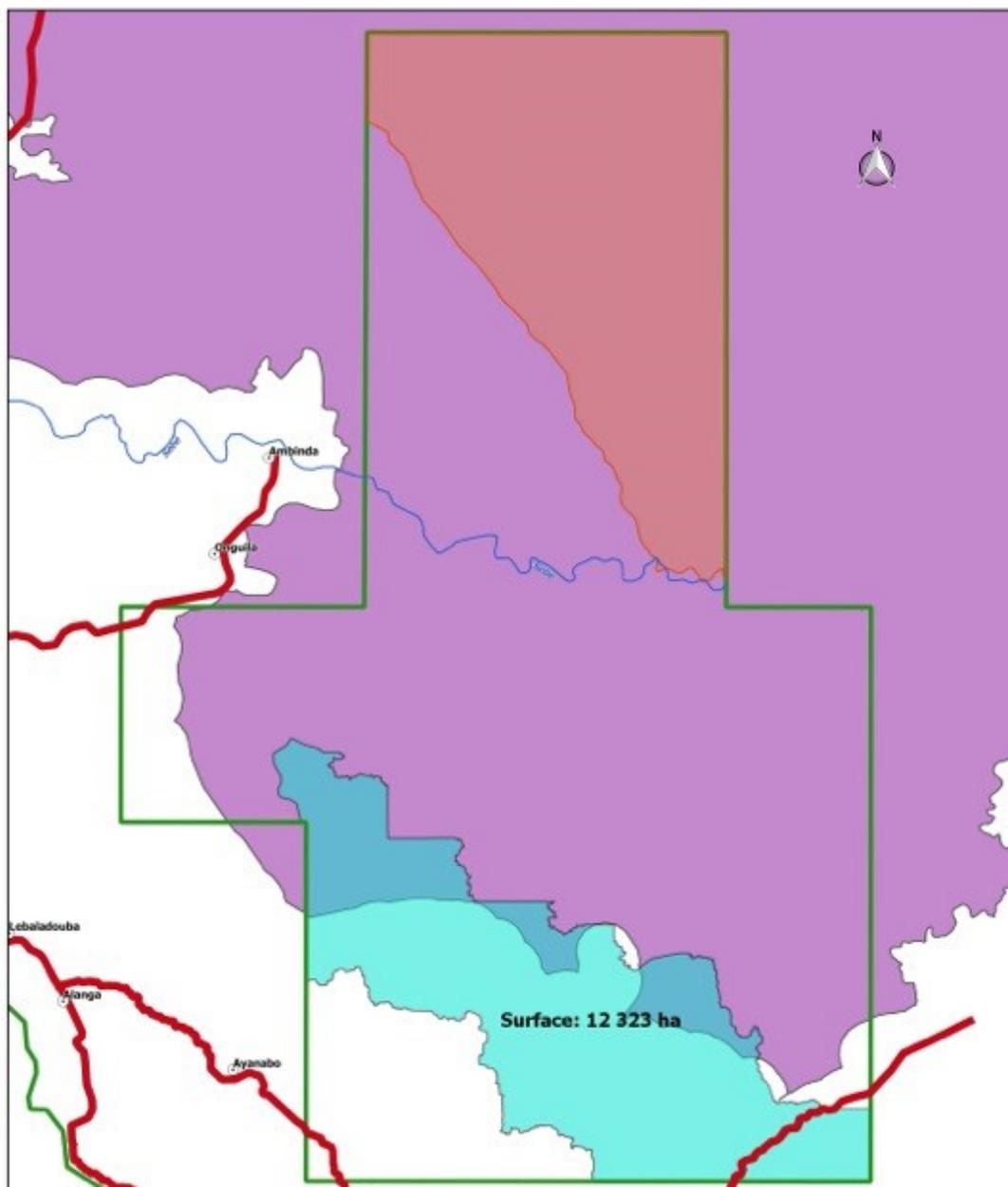


Elle n'a aussi jamais fait l'objet d'exploitation forestière. Bien qu'éloignée des routes, elle est par contre sujette à une forte pression de chasse du fait de la proximité de la ville d'Okondja et de la frontière congolaise.

L'intérêt pour la conservation de ces zones n'est pas nouveau, car elles avaient déjà été identifiées dans les différents rapports d'expertise (TEREA, 2008 ; CEB, 2008 ; TERA, 2014 ; CEB, 2016). Mais à cette époque, la définition des HVC 2 ne faisait pas l'objet d'un consensus clair au Gabon, puisque l'interprétation nationale des FHVC (Proforest, 2008) statuait sur l'inutilité du concept en termes de gestion dans le contexte de la situation forestière à cette époque.

Les cartes des deux Paysages Forestiers Intacts présent dans la concession sont présentés ci-après.





**Carte IFL  
du bloc 2 de la CFAD**



Après comparaison entre la cartographie des PFI réalisée par WRI et la réalité de l'historique de l'exploitation forestière de Precious Woods – CEB, il apparaît qu'il existe un seul Paysage Forestier Intact localisé dans le Bloc 2 de la CFAD.

Le PFI d'Okondja est situé dans l'UFA 2 – UFG 3 de la CFAD. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, il totalise une superficie de 49 490 ha.

La société Precious Woods – CEB avait déjà prévu la mise en conservation intégrale de la série dites des « forêts sans okoumé » sur la base des critères suivants :

- Aire-échantillon représentative d'un des types forestiers présent dans la CFAD ;
- Aspect « intact » de la forêt.

Cette série, d'une superficie de 14 537 ha, représente 30% du PFI d'Okondja.

La société Precious Woods – CEB s'engage formellement à maintenir le statut de la série de conservation des « forêts sans okoumé » qui participe à maintenir l'intégrité du PFI.

## 1.17 HVC 3 : Écosystèmes menacés ou rares

### 1.17.1 Baïs, salines et marigots

**Identification :** *Les baïs, salines ou marigots fréquentés par les grands mammifères sont des écosystèmes portant un intérêt particulier et devant être maintenu.*

Tableau 23 - Suivi des HVC 3

Nombre de sites	12
Superficie (ha)	1528,34

Ces zones ont été particulièrement surveillées lors de l'exploitation pour empêcher tout braconnage dans un refuge d'importance pour la grande faune et en particulier les éléphants.

Enfin, en post-exploitation, on veillera comme d'habitude à une fermeture totale des accès.

### 1.17.2 Falaises d'Okondja

**Identification :** *Les falaises d'Okondja intègrent les Hautes Valeurs pour la Conservation car sont susceptibles d'abriter des espèces rares ou endémiques.*

Aucune exploitation n'a eu lieu en 2018 dans cette zone. Deux missions de contrôle dans cette zone n'ont pas permis d'identifier des activités de braconnage.

## 1.18 HVC 4 : Services écologiques essentiels

### 1.18.1 HVC 4.1 : Protection critique des bassins hydrographiques et contre l'érosion

**Identification :** Les cours d'eau constituent une Haute Valeur de Conservation pour le maintien des populations de poissons et la distribution en eau de boisson, aussi bien pour les populations locales incluses dans la concession que pour celles situées en aval.

Dans un souci de protection générale de la qualité des eaux, tous les cours d'eau permanent de la concession ont été classés en HVC 4, afin de simplifier et de généraliser les mesures de gestion.

Sont considérés comme « cours d'eau permanent », les cours d'eau qui présentent un débit permanent (c'est-à-dire même durant la saison sèche) avec un lit d'au moins un mètre de large.

Les indicateurs pour cette FHVC sont :

#### a) Optimisation du réseau routier et des débardages

Ce point est déjà abordé dans le paragraphe 1.2, page 11. Le tableau ci-dessous montre le suivi qui est fait de chaque ouvrage d'art, pour identifier les cas de sédimentation ou de blocage des cours d'eau. Les franchissements de cour d'eau en exploitation (débardages) sont aussi suivis ainsi que les cas de pollution aux hydrocarbures.

**Tableau 24 - Protection des HVC 4 : suivi de l'impact des routes et débardages (AAC ouvertes)**

Respect des normes de construction d'ouvrages (Routes)	2016	2017	2018
Nombre de cours d'eau franchis par l'exploitation	18	39	42
Nombre de ponts construits	9	23	31
Nombre de buses construits	2	16	11
Nombre de cas de sédimentation de rivières du fait de l'ouverture de route	0	1	0
Nombre de cas d'obstruction de lits de rivières	0	0	0
Nombre de routes construites avec pentes > 12%	0	0	0
<b>Pollution</b>			
Nombre de cas de pollution aux hydrocarbures identifiés par la BCN	4 ****	11	0
<b>Réhabilitation</b>			
Nombre d'interventions (réparations d'anciens ponts et buses)	0	11	3
Nombre de passage de ponts et/ou buses démantelées	5		26

#### b) Réussite et suivi des « Bois à l'eau »

Les bois abattus en bordure des cours d'eau sont strictement suivis par les responsables de chantier et les équipes de BCN (« Brigade de Contrôle des Normes », suivi post-exploitation), hebdomadairement et par poche exploité. Les résultats sont compilés dans le tableau suivant :

**Tableau 25 -Protection des HVC 4 : suivi des « Bois à l'Eau »**

Pieds	2017	2018
Nombre de bois à l'eau	5 423	8700
Nombre de « Refusés»	18%	34%
Nombre de « Réussis »	82%	55%
Nombre de « Échecs»	16%	10%

Les bois considérés comme « Echecs » sont systématiquement identifiés sur le terrain et nettoyés par l'équipe des « éteteurs bois à l'eau ».

c) Pistes d'amélioration

Ces tableaux indiquent que le nombre de cas de sédimentation des rivières depuis 2009 est en forte baisse. Il en va de même pour les obstructions des lits des rivières. Ceci est en parti dû au fait qu'une grande partie des routes ont déjà été ouvertes dans le passé, mais aussi que les normes de construction des ouvrages de franchissement sont maintenant bien maîtrisées par les opérateurs et parfaitement suivis par les équipes de contrôles.

### 1.19 HVC 5 : Besoins essentiels des communautés

**Identification :** *Les forêts où sont cueillis, de manière importante et régulière les PFNL principaux correspondent à des Hautes Valeurs pour la Conservation.*

Les indicateurs sont suivis par le Bureau d'Appui à l'Environnement Villageois (BAEV) et le Fonds pour le Développement Local (FDL) et sont présentés dans le rapport annuel sur les aspects sociaux externes. Les points suivants y sont abordés :

- Réunion auprès des populations riveraines ;
- Respect des droits d'usage (cartographie sociale) ;
- Suivi des redevances villageoises ;
- Suivi des conflits.

La HVC 5 est bien encadrée au niveau de la cellule BAEV de la société. En particulier, la cartographie des finages villageois est effectuée depuis 2012 et prend en compte systématiquement les PFNL récoltés.

Pour le compte de l'exercice 2018, aucun conflit n'a été enregistré.

De plus, les limites des séries agricoles sont systématiquement réouvertes avant que l'exploitation ne commence dans les zones concernées.

Enfin, le BAEV a initié, sous la coordination et le contrôle du Comité de Gestion et de Suivi de Projets (CGSP), 3 projets agro-forestiers (plantations de cacao et plantations de cacao/banane).

## 1.20 HVC 6 : Identité culturelle traditionnelle

**Identification:** Aires forestières qui s'avèrent essentielles à l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (domaines d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse qui ont été cernés en collaboration avec ces communautés locales)

1 site correspondant à une HCV 6 a été identifié en 2016, et marqué avec les représentants des communautés locales concernées, pour les protéger lors de l'exploitation.

Il n'y a pas eu d'attribut de HVC 6 pendant l'exercice 2018.

## PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

La CEB poursuit plusieurs partenariats scientifiques depuis plusieurs années pour le suivi de la flore et de la faune présente sur sa concession.

En 2018, les activités dans ce domaine ont été les suivantes :

- **NATURE +** : Quantification des indicateurs de suivi par le Professeur J.L. Doucet (Gembloux Agro-Bio Tech, Nature +) ; Suivi et planification du volet scientifique de PW-CEB
- **Université de Gembloux** : doctorat sur l'Okan avec NDONDA MAKEMBA Romaric, MAUS Lucie
- **USTM** : Stage de Master de M. MANGANA MOUKOUBI Loyd Marvel
- **ENEF** : ONDO METOGHO Eric

### Publications dans des revues internationales

RAS

### Mémoire de fin d'études

Maus L. [2018] L'enrichissement en trouées d'abattage : Un suivi des essais menés à CEB-Precious Woods – Gabon

MANGANA M. L. M. [2018] Impact de l'exploitation forestière sur la régénération naturelle de *Cylicodiscus gabonensis* Harms dans la CFAD de la CEB - PWG